

Inf' Auzouville



Objectif zéro phyto

La détention et l'utilisation de produits phytosanitaires par les particuliers seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019 (art L.253-7 du code rural et de la pêche maritime).
Pourquoi attendre ! Changeons dès maintenant nos habitudes !

Jardiner autrement c'est :

- privilégier le désherbage manuel.
- utiliser le paillage, les plantes couvre-sol.
- n'utiliser que des produits portant la mention « Utilisable en agriculture biologique »,
- encourager la biodiversité.
- repenser l'aménagement de son jardin.

Les produits phytosanitaires c'est quoi: ce sont des produits ayant pour action de protéger, conserver ou détruire les végétaux.

- herbicides et débroussaillants contre les herbes indésirables.
- fongicides contre les maladies cryptogamiques.
- insecticides contre les insectes.
- molluscicides contre les limaces et les escargots.

Les produits phytosanitaires peuvent provoquer des allergies, brûlures, irritations, nausées, maladies respiratoires....

1 g de matière active, soit seulement l'équivalent d'un capuchon de stylo, peut rendre impropre à la consommation humaine, 10 000 m³ d'eau, soit la consommation moyenne par an de 60 foyers de 4 personnes !!!

Par arrêté préfectoral du 24 janvier 2012 il est interdit de traiter

- sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.
- à moins d'un mètre des fossés, mares, collecteurs d'eau, bétouires, marnières, puits et forages.
- à moins de 5 mètres des cours et plans d'eau.

La commune s'est déjà engagée à réduire l'usage des produits nocifs. L'interdiction d'usage et de détention s'applique dès le 1^{er} janvier 2017 pour les communes (art L,253-7 du code rural et de la pêche maritime)

NON à la fusion à trois ; OUI au regroupement des Communautés de Communes du Moulin d'Ecalles (CCME) et du Plateau de Martainville

La loi NOTRe, votée en août dernier, modifie profondément notre environnement. Les communautés de communes doivent assumer de nouvelles compétences et évoluer pour atteindre un nombre d'habitants supérieur à 15000.

En octobre 2015, conformément à cette loi, l'ancien Préfet a proposé la fusion de la Communauté de Communes du Moulin d'Ecalles (CCME) avec la Communauté de Communes du Plateau de Martainville (CCPM).

A l'unanimité, les conseils municipaux des 13 communes de la CCPM ont voté en faveur de ce projet ainsi que 12 des 26 communes de la CCME, soit 25 communes sur 39 (64% des communes représentant 68% de la population).

Un amendement à ce projet a été déposé par le Président de la Communauté de Communes des Portes Nord Ouest de Rouen (CCPNOR, Montville et ses environs) et par le Président de la CCME, pour une fusion à trois communautés de communes: CCPM + CCME + CCPNOR. Cet amendement a été adopté par La Commission Départementale de Coopération Intercommunale à une voix près.

Cette fusion à trois ne va pas dans l'intérêt de nos concitoyens.

En effet, les deux Communautés de Communes du Moulin d'Ecalles et du Plateau de Martainville ont des fiscalités très proches permettant d'offrir des services similaires et de qualité à leurs habitants (compétences proches). Elles ont déjà mis en commun des services (instruction d'urbanisme par exemple). Ces éléments permettraient la réussite rapide de cette fusion à deux.

Bien que plus riche (potentiel fiscal plus élevé) la CCPNOR (plus endettée et offrant moins de services à sa population), bénéficierait pendant au moins 10 ans des impôts des habitants de la CCME et la CCPM moins riches (potentiel fiscal moins élevé) : une solidarité inversée !

La CCPNOR qui représente plus de la moitié de la population de cette communauté à trois, aurait à elle seule la majorité et donc pourrait décider seule de l'utilisation de ces budgets.

Enfin, une communauté de communes gère les besoins de proximité de ses habitants : Cette proposition de fusion à trois n'est basée sur aucun projet au service de ses habitants. La fusion à trois regrouperait plus de 60 communes, sans moyens supplémentaires de l'Etat pour faire fonctionner cette immense collectivité. Notre commune aurait un seul représentant au sein d'une assemblée de 86 membres.

Nous vous invitons à soutenir notre action

En venant signer la pétition en mairie.

En la signant sur le site Internet de la Mairie ou

<https://secure.avaaz.org/fr/petition/>

[Madame_la_Prefete_de_SeineMaritime_NON_a_la_fusion_a_trois_OUI_au_regroupement_de_la_CCPM_et_de_la_CCME/?cIBWqkb](https://secure.avaaz.org/fr/petition/Madame_la_Prefete_de_SeineMaritime_NON_a_la_fusion_a_trois_OUI_au_regroupement_de_la_CCPM_et_de_la_CCME/?cIBWqkb)

Afin de vous donner plus de renseignements et pour répondre à vos questions nous vous proposons de venir nous rencontrer

**le mardi 19 avril à 20h30
au restaurant scolaire**

Le projet d'extension rénovation de l'école

L'école va être rénovée et agrandie !!

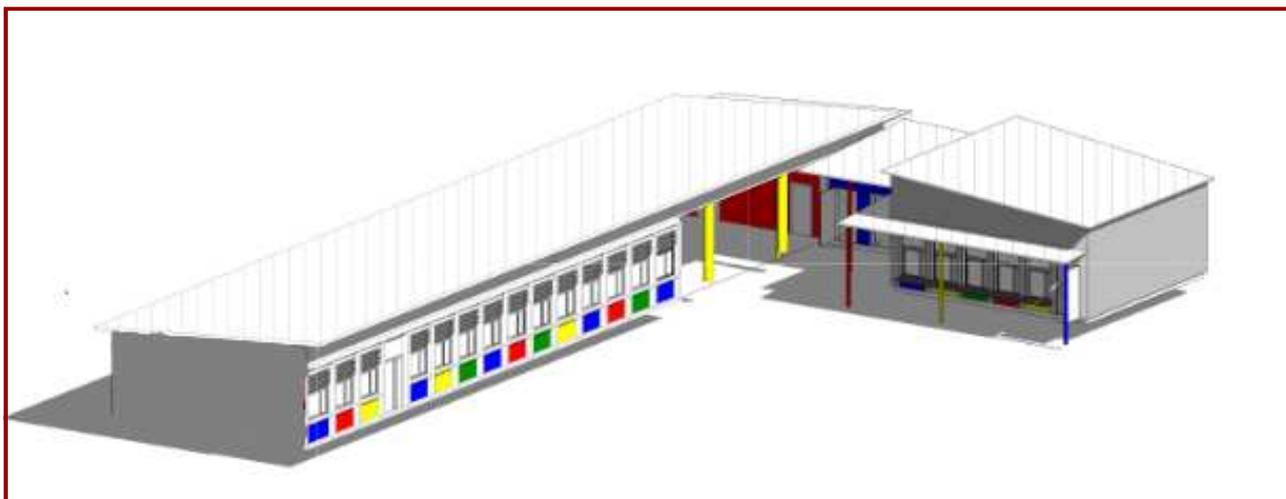
L'école a été construite en 1956 par l'architecte Roger Pruvost. La dernière rénovation date de plus de 20 ans (changement des fenêtres) Le projet à venir porte sur la rénovation, la mise aux normes ainsi qu'un agrandissement.

RENOVATION

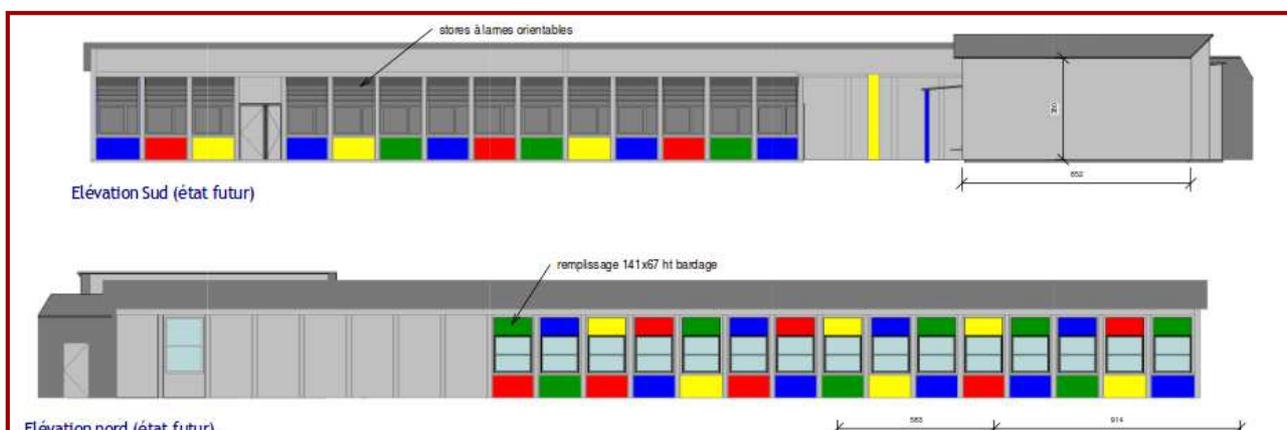
- une réhabilitation des classes : changement des huisseries, peintures, création de rangements, rénovation électrique
- Mise aux normes d'accessibilité dans les classes et couloirs
- Renforcement de l'isolation : VMC double flux, changement de la chaudière. (ces travaux permettront d'obtenir une subvention de 40%)

EXTENSION

- Création d'un bureau de direction
- Construction d'une salle d'activités d'une surface de 70m²



Ce projet a été approuvé et voté en conseil municipal. Il sera réalisé par le cabinet d'architecture de Mme Caroline Thibault. Le budget de ce projet est de 430000€ TTC Nous espérons une subvention totale de 70%. Le reliquat nécessitera un emprunt.



Les travaux devraient démarrer en 2017

Délibérations du conseil municipal

Compte rendu des réunions des 29 février et 29 mars 2016

Compte administratif 2015

Le compte administratif 2015 est arrêté comme suit :

La section de fonctionnement :

En recettes à 472 828.86 € (compte tenu du résultat 2014 de + 51 290.55 €)

En dépenses à 412 317.03 €

D'où un excédent de fonctionnement de + 60 511.83 €

La section d'investissement

En recettes à 154 092.82 € (compte tenu du résultat 2014 de 87 365.11 €)

En dépenses à 97 300.23 €

D'où un excédent d'investissement + 56 792.59 €

Vote du budget primitif 2016 :

Le budget primitif de l'exercice 2016 s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement : 464 210,00 €

Section d'Investissement : 544 250,00 €

Subvention année 2016

Subvention de fonctionnement aux associations

Animation Village :	5 000.00 €
Coopérative scolaire :	600.00 €
Association sportive :	300.00 €
Club des Bons Amis :	300.00 €
Association du Four à Pain :	300.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers :	100.00 €
Farandole :	400.00 €
TOTAL :	<u>7 000.00 €</u>

Subvention CCAS **3 500.00 €**

Contribution aux organismes de regroupement :

ADMR :	400.00 €
SIVOS :	96 900.00 €
CES de Darnétal :	4 500.00 €
Mission Locale :	800.00 €
AIPA :	300.00 €
Fonds de solidarité Energie/ Eau :	520.00 €
Fonds d'Aide aux Jeunes :	160.00 €
TOTAL :	<u>103 580.00 €</u>

Taux des impôts communaux exercice 2016 :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide de reconduire les impôts communaux sur la base des impôts 2016, établis comme suit :

	Taux :	Produits
Taxe d'habitation	16.64	99 807.00 €
Foncier bâti	18.07	58 384.00 €
Foncier non bâti	37.37	13 790.00 €
CFE	15.23	3 945.00 €
Total :		<u>175 926.00 €</u>

Les projets de travaux pour l'année 2016

- Mise en place d'horloges astronomiques, le changement de lanternes et de mâts, montant de la participation communale 7 997,29 € TTC.
- Mise en place de mâts et d'un réseau d'éclairage public souterrain, rue du Château, montant de la participation communale 13 415,61 € TTC
- Création d'un chemin piétonnier entre l'Impasse du Moulin à Vent et l'Impasse du Dimage permettant une meilleure accessibilité sécurisée à l'abri bus, pour un montant de 11 183,17 € TTC. Ce projet fera l'objet d'une demande de subvention auprès du département et de l'Etat.
- Travaux de rénovation extension de l'école, montant estimé 430 000 €



Extension du périmètre communautaire :

La commune du Héron demande à intégrer la communauté de Communes du Plateau de Martainville. L'assemblée Générale de la Communauté de Communes a accepté à l'unanimité l'extension du périmètre. Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents se prononce pour l'adhésion de cette commune.



Elagage :

L'élagage des abords de la mare du centre bourg et du CR6 au Thil est confié à l'entreprise MILLE pour un montant de 3600.00 € TTC.

Questions diverses :

Le syndicat des collèges s'est réuni le 1^{er} février et a annoncé sa dissolution au 1^{er} janvier 2017. Le président du syndicat propose d'établir une convention entre les communes pour maintenir le principe de solidarité entre communes. Le conseil va aussi étudier la possibilité de prendre en charge les dépenses liées aux transports et entrées piscine. La décision sera prise dans un prochain conseil.

Le conseil émet un avis favorable à une demande de subvention de 60 € pour le CFAIE (Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure). L'utilisation de celle-ci fera l'objet d'une demande auprès du CFA. La famille de l'apprenti résidant sur notre commune en sera informée.

Indemnité du Maire, la loi NOTRE a modifié l'attribution des indemnités du maire pour les communes de moins de 1000 habitants. Elles doivent être attribuées dans leur intégralité, sans possibilité de versement partiel par décision du conseil municipal.

Internet

Vous êtes nombreux à déplorer des problèmes de connexion Internet/ qualité, débit...

La mairie est intervenue à plusieurs reprises auprès d'Orange. Toutefois pour que nos demandes puissent être appuyées de cas concrets, n'hésitez pas à contacter votre opérateur à chaque fois que vous constatez un dysfonctionnement.

Bibliothèque

Depuis le début de l'année, la bibliothèque s'est associée aux bibliothèques de Bois d'Ennebourg, Fresne le Plan, Préaux, Ry, Servaville Salmonville et la Vieux Rue pour s'informatiser. La souris et la douchette remplacent maintenant les fiches cartonnées pour le prêt des livres, CD, DVD.

Un portail Internet est désormais à votre disposition depuis chez vous : lespagesvertes.fr sur lequel vous pourrez suivre les actualités du réseau des bibliothèques, consulter le catalogue, réserver en ligne découvrir les nouveautés.



N'hésitez pas à demander vos identifiants lors d'un de vos passages en bibliothèque.

Cette année verra aussi la création d'un espace « petit lecteur »: dans un angle de la bibliothèque récemment aménagé, le présentoir des livres cartonnés et les bacs des albums seront entourés de poufs et de coussins pour favoriser la découverte et le choix des livres.

Nous vous invitons à venir apprécier ...

Et toujours un samedi par mois « Lectures et comptines » pour les très jeunes accompagnés d'un adulte. Prochaines séances les 30 avril, 24 mai, 15 juin.

Durant cette heure conviviale et ludique, les « bébés-lecteurs » découvrent une sélection d'albums adaptés à leur jeune âge (livres à toucher, livres musicaux, histoires et contes qui font travailler leur imaginaire). On apprend aussi des comptines, une grande histoire est lue pour le groupe et on termine par une ronde en chantant.

Les frères et sœurs plus grands sont aussi les bienvenus.

Soirée du 12 mars

80 personnes se sont réunies autour d'un poulet basquaise pour une soirée placée sous le signe du carnaval



CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Le CCAS intervient en cas de difficultés passagères. N'hésitez pas à contacter la Mairie

Conditions d'attribution des aides :

Pour l'année 2016, l'attribution des aides sera accordée si les ressources mensuelles sont inférieures à :

- 900 € par mois pour une personne seule
- 1300 € par mois pour un couple
- Auxquelles on ajoute :
 - 350 € par mois pour l'aîné des enfants
 - 300 € par mois pour chacun des enfants suivants

Les aides sont accordées aux familles qui en font la demande après examen des conditions de ressources, :

Aides aux voyages scolaires :

après examen des modalités et du coût du voyage. Le montant de l'aide sera égal au tiers de la somme restant due par la famille.

Bons d'alimentation et bons d'énergie :

en juillet et décembre d'une valeur de 120 € par personne sous forme de 3 bons d'alimentation de 40 €.

en décembre d'une valeur d'environ 280.00 € en fuel, charbon, bois ou gaz.

Aide pour les étudiants

une aide aux étudiants pour les frais d'inscription aux concours.

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

une aide de 10 € par semaine, par enfant inscrit à un centre d'accueil de loisirs sans hébergement de la Communauté de Communes, qu'elle que soit la période.

Pour les personnes âgées de plus de 62 ans, le CCAS organise également un repas annuel et distribue de un colis lors de la semaine bleue (semaine des retraités)

Cette année le repas du CCAS a eu lieu le 6 février



Agenda

16 et 17 avril	Printemps des Arts	(Animation village)
Dimanche 8 mai	Commémoration de la libération	(Anciens combattants)
Samedi 28 mai :	Fête communautaire	(Communauté de Communes)
Dimanche 5 juin	Rallye vélo	(Animation village)
Vendredi 24 juin	Marché festif	(Association Four à Pain)
Jeudi 14 juillet	Commémoration Fête Nationale	(Municipalité)
Lundi 15 août	Fête patronale	(Associations, municipalité+bénévoles)
Dimanche 21 août	Foire à tout	(Animation village+ bénévoles)
Samedi 9 octobre	Distribution colis des Aînés	(CCAS)
Samedi 15 septembre	Soirée-repas	(Animation village)
Dimanche 30 octobre	Thé dansant	(Club des Bons Amis)
Dimanche 6 novembre	Foire aux vêtements	(Animation village)
Vendredi 11 novembre	Commémoration de l'Armistice	(Anciens Combattants)
Dimanche 20 novembre	Spectacle de Théâtre	(Club des Bons Amis)
Samedi 26 novembre :	Repas des Aînés	(Club des Bons Amis)
Samedi 10 décembre :	Noël des Enfants	(Animation village, municipalité+bénévoles)

Etat Civil

Naissances :

Ythan BENARD né le 14 décembre 2015

Sacha NEVEU né le 07 février 2016

Mariage:

Romain CORNU et Mallory BONS le 02 avril 2016

Kevin GODARD et Marine BENARD le 09 avril 2016

Décès :

Louis GUERARD le 13 janvier 2016

Le Printemps des Arts

Les 16 et 17 avril à la salle polyvalente un quinzaine d'artistes, peintres, sculpteurs, photographes exposeront leurs œuvres.

Les enfants de l'école d'Auzouville exposeront également des travaux réalisés en arts plastiques.

Samedi de 14h à 18h

Vernissage Samedi 18h

Dimanche de 10h à 12 h et de 14h à 18h



Ce bulletin est une publication gratuite destinée aux habitants de la commune d'Auzouville sur Ry.. Plus d'informations sur www.auzouvillessurry.fr

Il est élaboré à l'initiative du conseil municipal,

Directeur de publication : Le Maire

Chargé de la rédaction : la commission communication

Les rédacteurs : Les élus municipaux, les associations, les habitants

Impression : FEEM Structure, 76116 Saint Denis le Thiboult